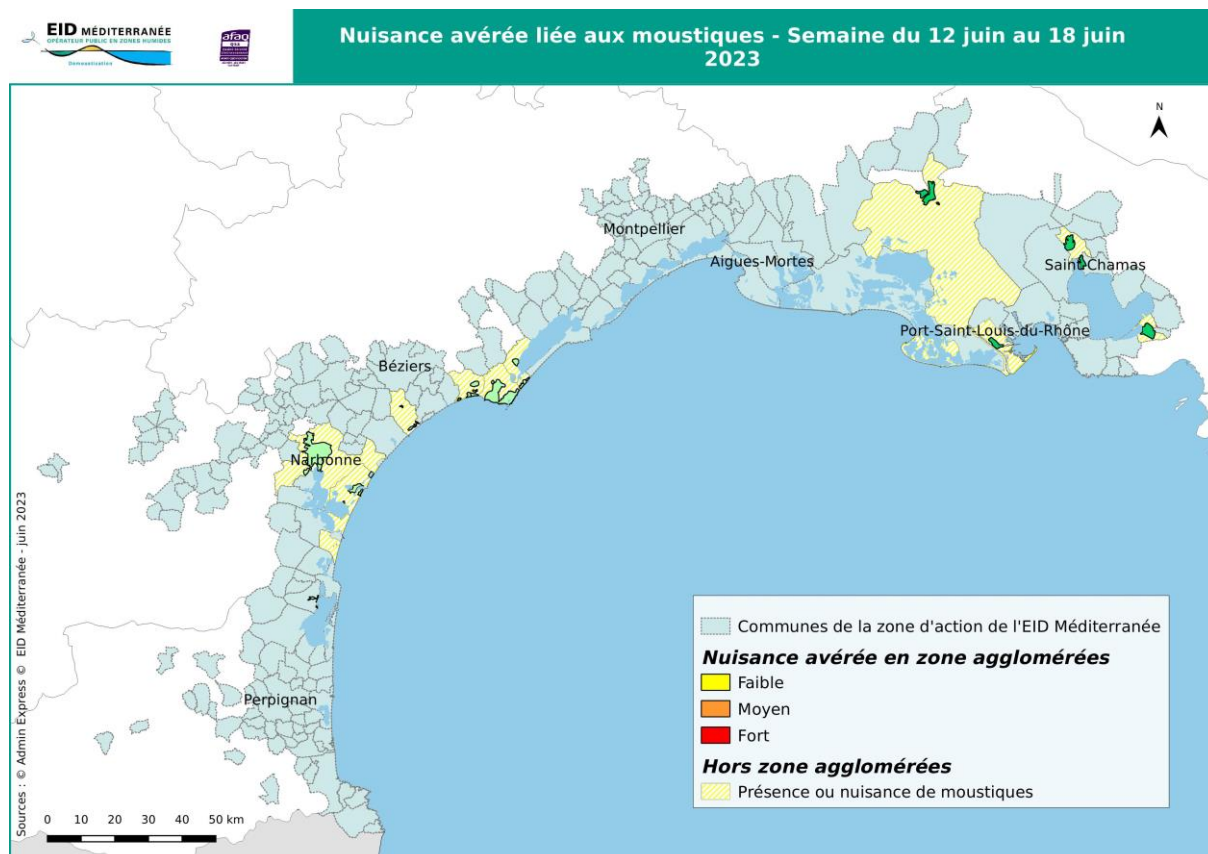


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 12 au 18 juin 2023



Au cours de la semaine du 12 juin 2023 :

L'événement principal, en termes de mises en eau des zones humides, est survenu le 9 juin : entrées maritimes sous l'influence de vents de mer. Quelques précipitations, parfois orageuses, ont accompagné ces vents marins, mais seules, elles ne sauraient constituer l'origine de mises en eau.

Globalement, les premières larves ont été observées le 11 juin. L'élévation des températures a entraîné un développement larvaire très rapide, inférieur à 5-6 jours.

Dans certains milieux secs depuis plusieurs semaines et réputés très productifs, des densités de 2 000 larves/m², voire plus, ont été observées.

Quelques irrigations ont submergé des parcelles et des linéaires.

Les traitements mis en œuvre en zones humides représentent 350 hectares au sol et 1 060 ha par voie aérienne, soit plus de 1 400 ha pour la semaine du 12 juin et près de 8 400 ha depuis le début de l'année, contre 14 560 ha en moyenne des 5 dernières années à la même période.

Le moustique-tigre (*Aedes albopictus*), favorisé par ces précipitations printanières, ainsi que le *Culex pipiens*, favorisé par l'élévation des températures, sont toujours à l'origine des principales nuisances *intra-muros*. Il convient donc d'être très vigilant après chaque pluie et également au regard des eaux stagnantes : dans les piscines, par exemple, où traitement et filtration sont requis pour éviter tout développement de larves de moustiques. De la même manière, les eaux stagnantes présentes dans les vides sanitaires doivent être pompées, afin d'éviter la nuisance nocturne et intérieure du *Culex pipiens*.

À compter du 19 juin 2023 :

Le niveau des populations de moustiques s'est élevé ces derniers jours :

- en zones humides, suite aux vents de mer, essentiellement : un risque localisé de nuisance résiduelle due aux *Aedes caspius* est possible, ces prochains jours, lorsque les vents de terre ne souffleront pas.

- en zones urbanisées, suite aux pluies, on constate des nuisances avérées, fortes localement, dues au moustique-tigre *Aedes albopictus* et un risque de nuisance dans les jours à venir. Ponctuellement, un risque de nuisance résiduelle existe, dû au *Culex pipiens*.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Des coups de mer successifs ont submergé des zones humides sèches, notamment à l'embouchure du Grand-Rhône, générant l'apparition de très nombreuses larves. De ce fait, plusieurs traitements ont été mis en œuvre par avion et par moyens terrestres. En raison de densités très élevées, des traitements de reprise ont été effectués. Néanmoins, des moustiques adultes ont émergé. Des migrations vers les quartiers périphériques sont rendues possibles par les conditions météorologiques actuelles, qui ne devraient cependant pas durer. Une nuisance due au moustique-tigre *Aedes albopictus* est identifiée dans de nombreuses communes.

- **Gard** : Aucune nuisance significative liée aux moustiques « ruraux » n'est signalée actuellement, malgré la présence occasionnelle de moustiques dans les milieux qui ont été immergés ces dernières semaines, comme les prés des manades ou les étangs au sud de Saint-Gilles ou encore la basse plaine du Vistre, à Saint-Laurent-d'Aigouze. Des moucherons piqueurs peuvent être plus dérangeants. Le beau temps semble s'installer durablement et pérenniser cette situation favorable, mais attention aux nuisances dues en milieu urbain au moustique-tigre.

- **Hérault** : Suite aux nombreuses éclosions de larves d'*Aedes caspius* dans les zones humides et malgré des traitements plutôt efficaces, mais qui ne sauraient atteindre en toutes circonstances 100 % de mortalité, des émergences de moustiques se sont produites. Les densités étant très élevées par endroit, comme à Palavas-les-Flots, ce faible pourcentage résiduel entraîne néanmoins un risque de nuisance lorsque les vents de terre ne souffleront pas. La présence du moustique-tigre est forte dans certaines communes.



► **Aude** : Suite au coup de mer daté à compter du 9 juin, des éclosions d'œufs d'*Aedes caspius* se sont produites en densités très fortes par endroits, en zones humides, requérant un à deux traitements pour les abaisser significativement. Les évaluations sont en cours mais sur la base des contrôles d'efficacité, certaines situations apparaissent le plus à risque au sud de Narbonne (Le Cercle, La chaussée de Mandirac, Capitoul, Les Mongettes...). D'autres nuisances biologiques sont présentes également et provoquées par le moucheron ou l'abondance de Chironomes en bords d'étangs. Toutefois, dans la majorité des situations, ce sont les moustiques urbains qui gênent le plus en ville, à savoir le moustique-tigre et le *Culex pipiens*.

► **Pyrénées-Orientales** : La période de vent marin a *in fine* pour conséquence des traitements en bordure des zones humides à Salses et, à un degré moindre, à Torreilles. Ce type de mise en eau, progressif durant plusieurs jours, avec des mises en eau sur des sols particulièrement secs, ont provoqué des densités larvaires d'*Aedes caspius* particulièrement élevées à Salses. Des évaluations seront nécessaires pour déterminer l'espèce nuisante selon les situations, car à l'instar des autres départements, le moustique-tigre est très nuisant.

